

Edito

Si vous souhaitez recevoir La Gazette par mail, veuillez communiquer vos coordonnées électroniques à Joëlle Boscus :

(05.65.44.65.28) terredesenfarines12@orange.fr

Sinon, vous pouvez prendre votre gazette à la superette de Villecomtal gratuitement ou la consulter au salon de coiffure ou au café des Voyageurs.

30 ans de passion pour L'alambic

Michel Pègues a acheté l'alambic à Gilbert Fayel (ouvrier chez Costecalde) en 1988 et depuis, avec passion, il distille les fruits apportés par les différents bouilleurs de crus. Il travaille toujours avec l'alambic en cuivre fabriqué par Camille Costecalde, dinandier - ferblantier et quincaillier. A l'époque il fonctionnait au bois. Chaque année, en novembre-décembre Michel s'installe pour distiller et on regrette le temps où il exerçait au foirail, derrière les sanitaires : combien de curieux, de touristes allaient le voir, il a été photographié, peint (aquarelle de Didier Rouillon) puis il a trouvé un terrain à La Prades et maintenant il ouvre les portes de son garage à La Rivière.

Le privilège de bouilleur de cru remonte à Napoléon lorsqu'il accorda un privilège d'exonération de taxes pour la distillation de 10 litres d'alcool pur pour ses grognards. La première définition du bouilleur de cru a été donnée par l'article 8 de la loi du 20 juillet 1837, qui réserve cette qualification aux propriétaires ou fermiers qui distillent exclusivement

les vins, cidres, poirés, marcs et lies provenant de leur récolte. En 1839 s'ajoutent les cerises et les prunes.

En effet, aujourd'hui encore, tout producteur de fruits, propriétaires d'arbres fruitiers, qui distillait avant 1960, a le privilège d'être exonéré de la taxe sur les alcools s'élevant à 49,55 francs le litre d'alcool limité à 1 000 degrés d'alcool pur, c'est-à-dire à 20 litres d'eau de vie à 50°. Cette mesure avait été décidée par M. Pierre Mendes France dans le cadre d'un plan de lutte contre l'alcoolisme dans notre pays.

Aujourd'hui, ils peuvent effectivement le faire mais doivent s'acquitter d'une taxe à laquelle s'ajoutent les frais pour le travail du distillateur, La profession des distillateurs en France a tendance à diminuer chaque année en raison de la non-transmissibilité de ce titre et le nombre croissant de décès des ayants droit.

En France, il est interdit de fabriquer, de posséder et d'utiliser un alambic sans autorisation préalable. Chaque alambic est enregistré auprès des douanes et droits indirects. Les alambics communaux sont également enregistrés et sont plombés hors période de distillation.

Tout le monde, à la simple condition d'être propriétaire ou locataire d'au moins un arbre fruitier et/ou d'une vigne, a le droit de distiller sa propre récolte dans un atelier public, en ayant effectué une déclaration aux Douanes.

Un particulier qui distille ses fruits est appelé « bouilleur de cru ».

Le « *bouilleur de cru* » est le récoltant, le « *bouilleur ambulante* » est le distillateur qui se met au service du premier. Le bouilleur de cru peut distiller lui-même avec un alambic appelé « communal ».

Naissances :

La petite Louise a vu le jour le 7 décembre. Elle fait le bonheur de Benoît et Anaïs Montariol-Tizon qui ont acquis la maison de Georgette au Faubourg. Nous souhaitons à ce jeune foyer beaucoup de bonheurs partagés avec Louise.

Décès :

Jean-François Falguières s'est éteint dans sa ferme, au Pradal, sur la commune de Mouret, à 72 ans. Il avait dû accepter de venir loger à Villecomtal suite à des problèmes de santé (il était locataire chez Picou – ancienne épicerie Catusse Barre) ; mais il aimait retourner sur ses terres, les après-midi, au volant de sa petite voiture grise. Alors qu'il travaillait au Pradal, il a eu un accident et il a été retrouvé mort...Il a vécu seul et est parti seul. Mais ceux qui l'ont connu garderont le souvenir d'un homme discret, gentil.... Nous lui avons dit adieu le samedi 24 novembre en l'église saint Barthélémy.

Jeanne Boscus nous a quittés à 96 ans, à l'EPHAD « La Roussilhe » d'Entraigues ou elle n'aura séjourné qu'un mois. Grâce au soutien de ses proches, elle aura pu rester chez elle jusqu'au bout de sa route, dans cette maison de La Rivière qu'elle habitait depuis 1974. Jeanne avait eu un fils, Jean François, en 1955 et deux petits-enfants. Elle a eu la douleur de perdre Roger, son époux, en 2015, avec qui elle avait partagé plus de 60 ans de vie commune. Nous avons une pensée particulière pour ses petits enfants et spécialement pour Nadège qui trop éloignée n'a pas pu assister à la messe de sépulture qui a eu lieu le 22 janvier. Elle repose désormais auprès de son époux au cimetière de Villecomtal.

Le décès de René Catusse de La Bénini est survenu à l'aube de ses 88 ans, à la maison de retraite du Vallon. Il vivait seul et travaillait à la ferme familiale. La cérémonie religieuse a été célébrée le jeudi 24 janvier, suivie de l'inhumation au cimetière de Mousset. Nous adressons nos condoléances à ses belles-sœurs Marguerite et Henriette Catusse et à tous ses proches.

Les défunts de l'année 2018

Lucien Fillon, Marie-Antoinette Alexandre, Michel Lossel, Henriette Albespy, Martine Bories, Marie-Louise Gibergues, Paul Lagarrigue, Didier Lang, Simone Mackgil-Frayse, Joseph Périé, Georges Vernhes, Robert Lavour, Adrien Pradel, Jean-François Falguières.

Erratum :

Dans la liste des doyens de la communauté villecomtalaise nous avons omis la plus remarquable par son dévouement, son abnégation...sœur Germaine qui est née le 26 août 1926. Dans sa maison de retraite Jean XXIII à Rodez, elle n'a pas oublié son village et ses habitants et elle lit avec plaisir toutes les nouvelles locales. La rédaction lui présente ses excuses et la prie de les accepter. Et encore Merci pour tous les services rendus (avec discrétion).

Le club de l'Amitié au Festival des lanternes à Gaillac

Le club de l'Amitié de Villecomtal-Mouret organisait, le mercredi 12 décembre, une sortie au Festival des lanternes à Gaillac. Les participants ont été impressionnés par la qualité du spectacle. Ce festival, qui a vu le jour en Chine, a traversé les frontières dans les années 80 pour se produire dans plus de 50 pays étrangers et à Gaillac dans le Tarn depuis 2017. Sur un parc de quatre hectares, le Festival des lanternes " Féeries de Chine " présentait cette année 42 tableaux monumentaux, soit près de 1000 lanternes. C'est le plus grand évènement chinois présenté en France. Une ville de lumière composée de sculptures lumineuses monumentales qui conduisent le visiteur vers une cité impériale de la route de la soie. La pièce centrale, créée spécialement pour Gaillac, est la plus grande lanterne jamais construite hors de Chine: un palais de 75 mètres de long, 20 mètres de profondeur et près de 20 mètres de haut. Outre

la culture chinoise, ce festival valorise aussi le patrimoine et vignoble de Gaillac. En résumé un spectacle gigantesque, aux dimensions hors normes, qui restera gravé dans la mémoire des participants.

Connaissez-vous les paroles de La chanson de Villecomtal

Refrain

S'il est un pays bien doux
Aux rives du Dourdou
C'est notre pays natal
Que l'histoire a voulu nommer Villecomtal.
Discret joyau du vallon
Blotti aux pieds des monts

Couplet 1

De Polissal à Servières
De Mousset à Sénéjrac
De Mouret à La Capelle
Fijaguet et Ségonzac
Voilà bien des pistes
Pour le touriste.
Voilà pour tout artiste
De quoi s'exclamer : «

Couplet 2

Des remparts du Moyen Âge
Les restes toujours dressés,
Les rues de notre village
Au plus rigoureux tracé,
La tour de l'Horloge
Son porche rose
Expliquent bien des choses sur son passé.